

Paraphes
DEC2025_115

Paraphe

**DÉCISION DEC2025_
ACHAT, INSTALLATION ET MAINTENANCE
DE PANNEAUX D'INFORMATION ELECTRONIQUE
AVENANT N° 1**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché public n°24MS04 conclu le 30 janvier 2025 avec la société LUMIPLAN VILLE SAS, relatif à l'achat, l'installation et la maintenance de panneaux lumineux ;

Considérant qu'un avenant de prolongation est rendu nécessaire par le retard de livraison des panneaux lumineux, impactant ainsi la date de leur installation ;

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au marché public prolongeant le délai d'installation de ces panneaux d'information électronique de 4 mois soit jusqu'au 30 juin 2025.

ARTICLE 2 :

L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Au Comptable public,

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 10 décembre 2025.

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU